

## Charte de la Société suisse d'études genre (SSEG) pour la démocratie académique

La Société suisse d'études genre (SSEG) affirme son ferme attachement à la démocratie académique. Par démocratie académique, nous entendons l'alignement des pratiques, des théories et des institutions académiques sur les principes démocratiques d'autogouvernement et de parité de participation, fondés sur les valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité. Pour la SSEG, la démocratie académique n'est pas un simple idéal, mais une pratique essentielle à mettre activement en œuvre.

La SSEG reconnaît la liberté académique comme un pilier central de la démocratie académique. Par liberté académique, nous entendons la liberté pour les chercheuses, reconnues par leurs pairs, de déterminer le contenu et les méthodologies de leurs recherches, ainsi que la liberté des enseignant·e·x·s de définir les contenus et modalités de leurs cours.

En outre, la SSEG réaffirme son attachement à la liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté de la presse, le droit de grève et la désobéissance civile. Ces droits démocratiques fondamentaux s'appliquent pleinement aux domaines de la recherche, de l'enseignement et de la formation, de la communication scientifique, de l'administration de la recherche et des relations professionnelles au sein des établissements d'enseignement supérieur. Ces principes s'inscrivent dans la droite ligne de la Constitution suisse, qui garantit notamment la liberté d'expression et d'information (Art. 16), la liberté académique (Art. 20) et la liberté de réunion (Art. 22). Toute restriction à ces droits doit impérativement être proportionnée, justifiée par un intérêt public ou la protection des droits fondamentaux d'une tierce partie, et reposer sur une base légale explicite (Art. 36).

La SSEG affirme fermement que les universités ne doivent pas être des institutions autoritaires gouvernées verticalement et soumises à des intérêts politiques ou économiques. Elles doivent au contraire constituer des communautés démocratiques autonomes, où les décisions collectives résultent d'une concertation respectueuse entre toutes les parties prenantes. Pour garantir cette autonomie institutionnelle, il est indispensable que les universités disposent d'un financement structurel adéquat et fonctionnent indépendamment des manœuvres ou volontés d'instrumentalisation par des partis politiques, des gouvernements ou des groupes d'intérêt économiques. La SSEG s'engage à soutenir, renforcer et défendre les recherches critiques, inclusives et émancipatrices contre toute attaque politique, notamment dans les domaines des études genre, des études critiques de la race, des études trans, des études queer et des études postcoloniales.

La SSEG prône le pluralisme et les différences intellectuelles et politiques, les considérant comme des composantes essentielles et précieuses de la démocratie académique. L'université et la recherche, en tant qu'espaces publics, doivent permettre l'expression de diverses perspectives et approches des phénomènes politiques et scientifiques, et favoriser le dialogue entre différentes positions théoriques, éthiques et politiques à tous les niveaux de la vie académique (enseignement, recherche, activités étudiantes et communication publique). La SSEG reconnaît la responsabilité sociale qu'ont la science et le milieu académique de créer des espaces et des processus de réflexion et de dialogue critiques sur des questions sociales et politiques controversées. Pour garantir la visibilité et l'audibilité des perspectives multiples, il est crucial de protéger les points de vue marginalisés contre toute tentative de censure ou d'exclusion, même lorsqu'ils remettent en question les récits dominants. Toute production de savoir étant située, la promotion d'une production inclusive des connaissances nécessite la prise en compte de chercheuses et chercheurs aux origines et perspectives diverses, notamment celles issues du Sud global, ainsi que l'engagement de toutes et tous envers une résolution pacifique des conflits.

La SSEG condamne fermement les politiques et pratiques, à l'intérieur comme à l'extérieur du monde académique, qui piétinent les principes de la démocratie académique par la violence, la répression, les discours de haine, la discrimination, le harcèlement, ainsi que les ingérences politiques et économiques ou les sanctions étatiques. Ces actions non seulement entravent la production de savoirs critiques mais alimentent également une autocensure collective généralisée.

Enfin, la SSEG exprime sa solidarité envers les étudiant·e·x·s, les enseignant·e·x·s, ainsi que les chercheureuses en Suisse et dans le monde entier qui subissent discriminations, menaces ou persécutions en raison de leur engagement envers les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et de parité de participation, ou en raison de leurs recherches critiques sur le genre et la sexualité.

*Cette charte a été approuvée par le bureau de la SSEG en février 2025.*